

COMMUNE DELEGUÉE DE VALEZAN
COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL
Mercredi 25 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de mai à 20 heures, le Conseil Communal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre GONTHIER maire délégué,

Présents GENSAC Véronique, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BERTRAND Chantal,
USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien

Excusé

Secrétaire Bernard HANRARD

Pierre Gonthier ouvre la séance en présentant les dossiers d'urbanisme

URBANISME :

- Déclaration préalable : M. Alain BUTHOD GRAND : changement porte de grange. Avis favorable.
- Certificat d'urbanisme opérationnel : M. Shep Jonathan WOOR souhaite acquérir la maison de M. Pierre DEPONT – parcelle D81. Il voudrait savoir si, au préalable, il pourra rehausser le toit et créer un balcon.

Pierre GONTHIER précise que les réserves suivantes, inscrites au dossier, devront être respectées :

- Vitres posées à l'intérieur de la charpente
- Couleur des bois à l'identique
- Pas de débord de balcon sur la chaussée.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC AUBERGE :

Pierre Gonthier annonce que la commission de la Délégation de Service Public (DSP) a reçu la candidate et a étudié son dossier mais n'a pas encore statué. Il fait un tour de table pour avoir l'avis de chaque élu. Il rappelle que 14 dossiers ont été retirés et que seulement un seul a été reçu et était complet. Après discussion la majorité des élus a décidé de proposer la candidate.

FORMATION DEFIBRILATEUR

La commune de Valezan dispose d'un défibrillateur cardiaque (DAE) à l'auberge. Certains élus aimeraient savoir comment utiliser l'appareil. Bernard HANRARD propose de demander à Fabrice VIVET chargé d'assurer la sécurité au sein de la commune de La Plagne Tarentaise de nous faire une formation lors d'un prochain conseil communal.

COMMISSIONS

Travaux :

➤ **Cimetière:** Guy PELLICIER relate la réunion relative aux tarifs des concessions des cimetières de La Plagne Tarentaise ; cette réunion avait pour but d'harmoniser les tarifs des quatre communes déléguées. Il énumère le prix, ainsi que la durée, pour chacune d'elles (tableau ci-dessous). D'autre part, la commune déléguée de BELLENTRE réalise actuellement des travaux de constructions funéraires dans

son cimetière. Nous aurons ainsi une approche des coûts afin de réfléchir à ce qui pourrait être appliqué comme tarif de concession.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES LA PLAGNE TARENTEISE					
	Ancien cimetière Macot la Plagne	Nouveau cimetière Macot-la-Plagne	Cimetière Bellentre	Cimetière Valezan	Cimetière La Côte d'Aime
Concession en terre	31 €	31 €	76 €	90 €	230 €
Durée	50 ans	50 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Concession en terre			122 €		
Durée			50 ans		
Concession au colombarium	-	610 €	305 €	305 €	230 €
Durée	-	50 ans	30 ans	30 ans	30 ans
Concession en terre avec caveau	-	2439 €		180 €	
Durée		50 ans		30 ans	

➤ **Route de la montagne:** Guy PELLICIER annonce que, suite aux débordements du ruisseau "Aux Ravines", des travaux seront réalisés et notamment la pose, début juin, de deux buses de 6 mètres de long et de diamètre 800, dans chaque ruisseau, avec des avaloirs et des grilles à l'extrémité de chaque tuyau.

La route sera fermée quelques jours et une déviation sera mise en place par la route des Fours .

➤ **Parking du "Sézalet"** : L'entreprise EIFFAGE réalisera les travaux d'enrobé du parking début septembre.

➤ **Bassin:** La commune de La Plagne Tarentaise a décidé de rénover un bassin (colonne plus branchement) par commune déléguée, chaque année. Pour Valezan, cela concerne celui situé sur la RD 86.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BERTHIER ne souhaite pas donner suite à sa demande de location de l'appartement T4 au-dessus-de la mairie ; il sera disponible mi-juin. Deux autres demandes sont en attente sous réserve de visites. Les élus statueront lors du prochain conseil communal.

Madame JOVET Stéphanie a donné son préavis pour l'appartement T2 situé au-dessus de l'école et libérera les lieux le 18 août 2018. Une demande de location pour cet appartement nous a été adressée, le 20 mai 2018, par Monsieur JOVET Quentin. Le conseil émet un avis favorable.

Prochain conseil municipal à Macôt le lundi 11 juin 2018 à 19 heures Prochain conseil communal à Valezan le mercredi 13 juin 2018 à 20 heures
--

Le Maire délégué,
P. GONTHIER

Le secrétaire,
B. HANRARD